

COMMUNE DE SCHOENAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022

Sous la présidence de M. BUTSCHA Michel

Présent(e)s : BUTSCHA Michel, NAAS Laurent, CHAPOT Philippe, WIEDEMANN Patricia, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Rémy.

Absents excusés : HEBERT Laetitia (procuration : WIEDEMANN Patricia), ZIMMERER Philippe.

1) Approbation de la séance du 8 novembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Déclassement du bâtiment de l'ancienne poste et bail commercial

- **Désaffectation et déclassement**

Le bâtiment de l'ancienne poste relève du domaine public communal.

Considérant que pour mettre en œuvre le projet d'installation d'un commerce multiservices dans ce bâtiment et louer le local dans le cadre d'un bail commercial, le bâtiment de l'ancienne poste doit être inscrit dans le domaine privé de la commune.

Considérant qu'à la suite du déménagement de la bibliothèque communal et de l'association AGF qui occupaient jusqu'à présent ce bâtiment, ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

Conformément à l'article L2141-1 du CG3P, le conseil municipal constate la désaffectation du bien et acte son déclassement. Ce bien inscrit dans le domaine public communal relève désormais du domaine privé communal.

- **Bail commercial**

Afin d'exploiter ce commerce multiservices, il est prévu de mettre en location les locaux dans le cadre d'un bail commercial.

Après discussions, il est convenu que le bail commercial sera d'une durée de 9 ans. Le loyer nu sera fixé à 1€ symbolique mensuel pour les trois premières années. A la fin des trois premières années, une révision du loyer sera opérée en fonction du chiffre d'affaires et des éventuels bénéfices réalisés.

A l'issue de cette période de trois ans, le loyer sera composé d'une part fixe et d'une part variable, correspondant à 0,5 % des bénéfices.

Les charges courantes relatives à l'usage des locaux (eau, électricité, chauffage, nettoyage) seront réglées par le Preneur.

Le bail commercial sera conclu avec la société « Chez Nadège » et inclura la mise à disposition d'une licence III de vente de boissons alcoolisées, propriété de la commune.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer le bail commercial avec la société « Chez Nadège », et tout document s'y afférant.

3) Sollicitation du FEADER pour les projets de commerce multiservices et de rénovation de la maison communale

Le Maire propose de solliciter le FEADER (Fonds Européen Agricole et pour le développement Rural) pour les projets de commerce multiservices et de rénovation de la maison communale.

Une subvention de 47 163 € est sollicitée pour le projet de commerce multiservices, correspondant à 70 % du montant total du projet.

Une subvention de 189 377 € est sollicitée pour le projet de rénovation de la maison communale, correspondant à 43,16 % du montant total du projet.

4) Décision modificative du budget principal et du budget du moulin

- Budget principal**

Afin de prendre en compte le versement des indemnités de résiliation des marchés publics pour les travaux de la maison communale, le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

DM 4		
Dépenses de fonctionnement		
Article	Objet	Montant
22	Dépenses imprévues	- 10 000,00 €
61521	Entretien terrain	- 1 000,00 €
615228	Entretien autres bâtiments	- 2 000,00 €
60612	Electricité	- 3 000,00 €
6068	Autres fournitures	- 2 000,00 €
6711	Pénalités et indemnités marché	18 000,00 €
Total		- €

Afin de prendre en compte la hausse des taux d'intérêts du prêt réalisé pour le moulin, le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement		
Article	Object	Montant
60612	Electricité	- 300,00 €
657364	Subvention à caractère industriel (régie moulin)	300,00 €
Total		- €

- **Budget du moulin**

Dépenses de fonctionnement		
Article	Objet	Montant
66111	Intérêts de la dette	300,00 €
Recettes de fonctionnement		
74	Subvention communale	- 300,00 €
Total		- €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité de membres présents, les décisions modificatives du budget présentées.

5) Programme des travaux de l'ONF 2023

Philippe Chapot présente le programme des travaux en forêt prévu par l'ONF pour l'année 2023. Le total des travaux prévu pour l'entretien de la forêt, les plantations et les coupes s'élève à 9420 € et le total des recettes nettes prévisionnelles issues de la vente de bois s'établit à 1624 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le programme des travaux présenté par l'ONF pour 2023.

6) Tarifs de location des salles des fêtes

Le conseil municipal décide de revoir les tarifs de location des deux salles des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette modification des tarifs s'explique par une augmentation des coûts d'entretien et de maintenance des équipements de la salle des fêtes et des investissements réalisés pour améliorer les conditions de location (peinture, badge d'accès, nouvelle hotte).

Concernant la salle sous l'école, l'installation d'une nouvelle cuisine et la réfection à venir du sol amélioreront également les conditions d'accueil. La hausse des coûts de l'énergie est également prise en compte dans la redéfinition de ces tarifs.

Les nouveaux tarifs adoptés sont les suivants :

- **Salle des fêtes**

Tarifs 2023			
Type de locataires	Associations locales et CCRM	Habitants du village	Externes
Location salle		170 €	800 €
Forfait de manifestation sans vaisselle	100 €	-	-
Forfait location vaisselle (- de 100 personnes)	-	150 €	150 €
Vaisselle/personne (si + 100 personnes)	1 € / personne	1,50 €/ personne	1,50 €/ personne
Electricité	Selon contrat	Selon contrat	Selon contrat
Fioul	Selon cours	Selon cours	Selon cours
Pénalités pour nettoyage insuffisant	200 €	200 €	200 €

- **Salle sous l'école**

Tarifs 2023		
Type de locataires	Associations locales et CCRM	Habitants du village
Location de la salle	Gratuite	150 € (Gratuit pour enterrement)
Coût vaisselle/personne	1 €/personne	1,50 €/ personne
Electricité	Inclus	Inclus
Fioul	Inclus	Inclus
Pénalités pour nettoyage insuffisant	200 €	200 €

Par ailleurs, le Maire fait état d'une demande de location d'un habitant pour proposer des cours de danse. Le conseil municipal propose de facturer la location de la salle sous l'école, dans ce cadre, à 50 € / séance (sans accès à la cuisine).

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, les tarifs de location des salles des fêtes.

7) Divers et communiqués

• Visite camping Roeschwoog

Le maire fait le compte-rendu de la visite du camping de Roeschwoog, réalisée avec une délégation communale, le mardi 22 novembre. Le site comporte des similitudes avec le camping de Schoenau, certains aménagements présentent un intérêt (chalets, pods) à prendre en compte dans le cadre de la restructuration du camping.

• Vœux du maire

La cérémonie des vœux du maire se tiendra le samedi 7 janvier à 18h00 dans la salle du conseil municipal de la mairie.

• Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 janvier. Le conseil municipal préparera la salle des fêtes le jeudi 5 janvier à 19h00.

• Exposition photos sur la nappe phréatique

L'inauguration de l'exposition photos sur la nappe phréatique du Rhin supérieur se tiendra à Muttersholtz le samedi 17 décembre à 11h00, à l'espace des synergies.

• Réunion conseil municipal

Les prochaines réunions du conseil municipal se tiendront le lundi 19 décembre à 19h00 et le mardi 17 janvier à 20h00.

Michel BUTSCHA
Le Maire

BUTSCHA Michel	CHAPOT Philippe	NAAS Laurent
WIEDEMANN Patricia	GUTMANN Séverine	HUCK Cindy
LEONHART Jean-Pierre	KOEBEL Florence	KUHN Matthieu
SCHMITT Anne	SCHMITT Roland	TOUSCH Jean-Jacques
HEBERT Laetitia	WEIBEL Remy	ZIMMERER Philippe